

GRAND PRIX DRAGON PORT CAMARGUE 2016



AVIS DE COURSE



1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2013/2016.
- 1.2 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 1.3 La langue française sera la langue officielle durant toute l'épreuve.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20.4 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

Les règles de classe « I D A » ne permettent pas de publicité individuelle.

Les bateaux porteront obligatoirement les supports publicitaires fournis par le comité organisateur conformément aux instructions de courses.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de la **classe DRAGON**, en règle avec leur association Nationale.

3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire par internet en ligne au plus tard le 15/08/2016.

3.3 Les concurrents français, et les concurrents étrangers résidants en France s'ils le désirent, doivent présenter au moment de leur confirmation d'inscription :

- Leur licence FFV 2016 valide portant le cachet médical, accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.4 Les concurrents étrangers non licenciés en France devront au moment de leur confirmation d'inscription justifier de :

- Leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
- Une assurance responsabilité civile d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros ou a défaut la prise d'une licence Française qui assure cette couverture.

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- Une autorisation parentale pour les mineurs.

3.5 Les inscriptions seront closes le 08 Septembre 2016 à 12 heures.

3.6 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à la Société Nautique du Grau du Roi - Port Camargue au plus tard le 08/08/2016. L'organisateur se réserve le droit d'accepter des inscriptions plus tardives.

4. DROITS A PAYER

Pour les inscriptions des participants reçues avant le 08 Aout 2016 le droit d'entrée sera de 300 €. Passée cette date le droit d'entrée sera de 350 €. Pour les inscriptions des bateaux d'entraîneur ou d'assistance le droit d'entrée sera de 200 €.

Ces prix comprennent la mise à l'eau, le stationnement d'une remorque, d'une voiture, la place au port du 06/09/2016 au 11/09/2016, la participation aux régates, aux festivités sociales et à la mise sur remorque du bateau.

Seuls les chèques d'une banque française seront acceptés.

Le droit d'entrée n'est pas remboursable après le 15/08/2016 (**sans frais pour l'organisateur**).

Par virement à :

RIB de la Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
10096	18273	00024531501	70

Domiciliation
BANQUE

IBAN : FR76
Code BIC : CMCIFRPP

Intitulé du compte : SNGRPC

5. PROGRAMME

5.1 Mise à l'eau des bateaux :

Mercredi 07/09/2016 de 13 heures à 17 heures

Jeudi 08/09/2016 de 9 heures à 11 heures

5.2 Mise à terre des bateaux :

Après l'arrivée de la dernière course du 11/09/2016

5.3 Confirmation d'inscription :

Mercredi 07/09/2016 de 13h30 à 17h00

Jeudi 08/09/2016 de 9h00 à 12h00

5.4 Jours de course : au comité de choisir mise à dispo à terre ou sur l'eau.

DATE	HEURE DU PREMIER SIGNAL D'AVERTISSEMENT
Jeudi 08/09/2016	14h00 – 3 Courses à suivre
Vendredi 09/09/2016	10h30 – 3 Courses à suivre
Samedi 10/09/2016	10h30 – 3 Courses à suivre
Dimanche 11/09/2016	10h30 – 3 Courses à suivre 14h30 : Heure limite pour l'envoi du dernier signal d'avertissement

6. JAUGE

6.1 Des contrôles de jauges inopinés sur toute partie du bateau ou de son équipement pourront être effectués à tout moment pendant l'épreuve.

6.2 Par dérogation seul le premier paragraphe de la règle de jauge 6.103 (verrouillage du mat à l'étambrai) sera appliqué. Soit :

Une marque (faite de métal ou de plastique) de 50mm de long et 20mm de large doit être fixée sur le pont de chaque côté de l'étambrai, de telle sorte que l'avant du mât ne doive pas être en dehors ou ne doive pas être déplacé en dehors de ces marques.

6.3 Par dérogation la Règle de jauge 13.30 (poids de l'équipage) ne sera pas appliquée.

6.4 Les bateaux entraîneurs ou d'assistance devront être enregistrés auprès des organisateurs au moment de la confirmation des inscriptions. Une accréditation leur sera alors délivrée et ils devront respecter strictement les instructions de courses ainsi que les règles de la classe. Il sera fait Application de la Charte des Entraîneurs.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Disponibles à la confirmation des inscriptions le 08/09/2016
- Affichées sur le tableau officiel du SNGRPC

8. ZONE DE COURSE

Baie d'Aigues Mortes

9. LES PARCOURS / NOMBRE DE COURSES

9.1 Les parcours seront de type construits « BANANE/aller-retour »

9.2 Le nombre de courses maximum est 16.

9.3 Le nombre de courses maximal par jour est de 3.

9.4 Une 4^{ème} course pourra être courue si le nombre de courses courues est inférieur à celui prévu au programme. Ceci sera annoncé la veille du jour concerné conformément aux exigences des instructions de Course.

10. SYSTEME DE PENALITE

Application de la RCV 44. Cependant la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 3. Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A. Quand moins de 5 courses ont été validé, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.

Quand 5 courses ou plus ont été validé, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

12. PRIX

Des prix seront distribués au moins aux 3 premiers.

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Il appartient à chaque voilier, sous sa responsabilité, de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.

En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire, ceci conformément aux Règles de Course à la Voile (« RCV ») : « règle fondamentale – décision de courir » et « article 29, Annexe L »

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessures ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

14. BATEAUX ENTRAINEURS / ASSISTANCE

14.1 Les directeurs d'équipes, entraîneurs et autres personnel d'assistance peuvent utiliser des "bateaux d'assistance" pour suivre leurs concurrents sur l'eau. Ils doivent s'inscrire auprès de l'organisation avant la première course programmée, en fournissant les caractéristiques de leurs bateaux et leur identification distinctive, qui doit inclure un pavillon BLANC avec les trois lettres NOIRES (hauteur minimum 120 mm) de leur pays d'origine.

14.2 Les bateaux entraîneurs/accompagnateurs ne doivent pas remorquer les concurrents vers la zone de course (sauf sur demande du Comité de Course) et ne sont autorisés à remorquer les bateaux à terre qu'après que le dernier concurrent ait franchi la ligne d'arrivée de la dernière course du jour.

14.3 Rappel : Les directeurs d'équipes, entraîneurs et autres bateaux d'assistance doivent rester à plus de 150 mètres sous le vent de la ligne de départ et des marques sous le vent et de tout Dragon en course à partir du signal préparatoire et jusqu'à ce que tous les bateaux aient terminé la dernière course du jour, ou que les courses aient été annulées.

15. DROIT A L'IMAGE

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée "Grand prix Dragons – Port Camargue 2016" à laquelle le concurrent participe, et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous supports et matériaux liés à la dite épreuve.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Veillez contacter :

Office de Tourisme port Camargue

Adresse : Le Grau du Roi - Port Camargue
Villa Parry, rue du Sémaphore
30240 Port Camargue
Tél : +33(0)466516770 (9h00 - 20h00)
<http://www.vacances-en-camargue.com/>

Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue

Adresse : Yacht Club – Quai d’escale
30240 Port Camargue
Tel : +33(0)4 66 53 29 47
Mail : contact@sngRPC.com
<http://www.sngRPC.com/>

Inscription Dragon

Nom du bateau / Boat name _____

N° de voile / Sail number _____

Propriétaire / Owner _____

Barreur / Helmsman _____

Équipier 1 / 1st crew _____

Équipier 2 / 2nd Crew _____

Adresse / Address _____

Téléphone / Phone number _____

Email _____

Engagement / Entry fee :

300€ avant / before 08/08/2016

350€ après / after 08/08/2016

Document à fournir lors de l'inscription / Documents required for registration :

- Assurance / Insurance
- Certificat de jauge / Measurement certificate
- Licences